

“ l'un de l'autre, dit M. de Bretonvilliers, avec des tendresses et une cordialité si grandes, qu'il leur semblait qu'ils n'étaient qu'un même cœur. ” Ils se saluèrent mutuellement par leur nom, ainsi que nous le lisons de St. Paul et de St. Antoine.

M. Olier félicita M. de la Dauversière du sujet de son voyage, et, lui mettant entre les mains un rouleau d'environ cent louis d'or, lui dit ces paroles : *Monsieur, je veux être de la partie.* Il célébra ensuite la sainte messe, où communia M. de la Dauversière ; et après leur action de grâces, ils se retirèrent dans le parc du château, où ils s'entretenirent durant trois heures, des desseins qu'ils avaient formés l'un et l'autre pour procurer la gloire de Dieu dans l'île de Montréal. Tous deux avaient les mêmes vues, et se proposaient d'employer les mêmes moyens. Cette rencontre si extraordinaire, et la conformité non moins frappante de leur projet, ne leur permettant pas de douter que Dieu ne les eût effectivement choisis pour réaliser de concert cette entreprise, ils se lièrent dès ce moment d'une très-étroite amitié, et entreprirent un commerce de lettres (1).

FORMATION DE LA } M. Olier commença par former une associa-
COMPAGNIE DE MONTRÉAL. } tion de personnes zélées et opulentes, connue depuis sous le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal*, et que le souverain Pontife daigna encourager par des indulgences plénières. Le serviteur de Dieu la dirigea constamment par ses conseils, et M. de la Dauversière en exécuta presque toutes les résolutions, en qualité de procureur, quo sa modestie lui fit prendre.

La première fut d'aller demander l'île de Montréal à M. de Lozon, (2) intendant du Dauphiné, qui l'avait reçue en don de la grande compagnie du Canada, (3) à condition d'y établir une colonie. Ce magistrat cédant aux instances répétées de M. la Dauversière, qui fit deux fois, à cette fin, le voyage de Dauphiné, substitua M. Olier et ses associés à sa place, par contrat passé à Grenoble, le 17 août 1640, et approuvé par la grande compagnie, au mois de décembre suivant.

Voici les principales dispositions des articles que la *Société de Montréal* s'engagea à exécuter, et qui furent vraisemblablement rédigés par M. Olier et M. de la Dauversière.

“ Le dessein des associés est de travailler purement pour la gloire de Dieu et le salut des sauvages. Pour atteindre ce but, ils ont arrêté entre eux d'envoyer, l'an prochain, à Montréal, quarante hommes bien conduits, équipés de toutes choses nécessaires pour une habitation lointaine, et

(1) Ce trait est attesté par un trop grand nombre de monumens authentiques pour que sa singularité puisse seule en affaiblir la certitude. Outre le témoignage de M. Olier lui-même, il est confirmé par M. de Bretonvilliers ; par l'auteur de la vie de M. de Quaylus ; par M. de la Dauversière, fils, dans ses Mémoires sur son père ; par la Sœur Morin, religieuse hospitalière de Ville-Marie, dans une lettre écrite en France, à la Mère des Esarts ; par les religieuses hospitalières de la Flèche : il est consigné dans les *Annales* imprimées de ces religieuses, dans leurs *Annales manuscrites*—enfin dans plusieurs autres mémoires particuliers, concernant leur institut.—*Note de l'auteur de la Vie de M. Olier.*

(2) Ce Seigneur signait Jean de Lozon.—J. V.

(3) Dont il fut gouverneur-général de 1651 à 1657.—J. V.